



Brest, le 10 octobre 2012

Communiqué de presse

L'UFC-Que Choisir du Finistère publie la carte de la fracture sanitaire en Finistère

Alors que, conformément à la grande consultation lancée en 2011 par l'UFC-Que Choisir les deux postes principaux de préoccupations des Bretons en matière de santé, sont le coût (71%) et l'accès aux soins (48%) sur 2180 bretons qui ont répondu, l'association rend publique ce jour l'alarmante carte de l'offre médicale dans notre département.

>>> Lire la suite

Souvent abordés séparément, l'accès géographique aux soins et les dépassements d'honoraires (qui ont doublé en 20 ans) sont pourtant étroitement liés, et viennent conjointement affaiblir l'égalité des finistériens devant le système de santé. A travers l'étude exhaustive de la localisation des médecins et des tarifs pratiqués pour 4 spécialités (généralistes, ophtalmologistes, gynécologues et pédiatres), l'UFC – Que Choisir a mis au point une cartographie de l'offre médicale dans le Finistère commune par commune, en tenant compte de la capacité financière des usagers à se soigner. Et le résultat est sans appel : les finistériens sont victimes de ce qu'il convient véritablement d'appeler une « fracture sanitaire ».

- **Des déserts médicaux bien installés, surtout pour les spécialistes:** si les déserts géographiques ne concernent qu'à la marge les médecins généralistes tel n'est pas le cas pour les spécialistes puisque pour les pédiatres, les gynécos ou les ophtalmos, c'est respectivement 19 %, 27 % et 14 % de la population qui se trouvent dans des déserts médicaux

- **Accès aux spécialistes : la double peine :** au-delà des déserts géographiques, si l'on ne tient compte que des médecins qui ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires, la situation s'aggrave très nettement : la pénurie de médecins s'intensifie. C'est ainsi que dans notre département, le pourcentage de la population vivant dans un désert médical gynécologique passe de 27 à 36 % si l'on ne peut financièrement accéder qu'à un gynécologue aux tarifs de la sécurité sociale (pour les ophtalmos 14 à 23 %)

- **L'exclusion sanitaire n'épargne aucune zone :** si les déserts géographiques touchent majoritairement les zones rurales, l'exclusion sanitaire liée à la capacité financière des usagers ignore, elle, la segmentation ville/campagne. C'est ainsi, par exemple, que les habitants de Châteaulin et Morlaix sont bel et bien dans des déserts médicaux s'agissant des ophtalmos ne pratiquant pas de dépassement d'honoraires.

Dans notre département, il y a donc une inadmissible fracture entre les usagers qui peuvent se soigner dans de bonnes conditions, et ceux qui, au-delà des déserts géographiques, sont progressivement exclus de notre système de santé parce qu'ils ne peuvent pas payer les tarifs demandés !

Aux grands maux, les grands remèdes. Décidée à garantir l'égal accès de tous aux soins, l'UFC-Que Choisir du Finistère écrit aux parlementaires du département, qui seront prochainement amenés à discuter du projet de loi de financement de la sécurité sociale, pour demander :

- un conventionnement sélectif des médecins : Les politiques d'incitations (primes à l'installation, rémunérations complémentaires) ont fait la preuve de leur inefficacité. C'est pourquoi il est désormais indispensable d'adopter une autre politique en limitant les installations de médecins dans les zones sur-dotées, ce qui permettra de combler progressivement les zones sous-dotées.

- une réduction des aides publiques aux médecins installés en zone sur-dotée : si les aides publiques aux médecins doivent être maintenues dans les zones où l'on manque de médecins pour les rendre plus attractives, elles doivent être réduites, et progressivement supprimées, dans les territoires où l'offre de médecins est excédentaire

- plafonner les dépassements d'honoraires : dans l'attente d'un nécessaire réexamen de la rémunération des actes médicaux, et pour répondre à l'urgence de la fracture sanitaire, les dépassements d'honoraires doivent être plafonnés à 40 % du tarif de la sécurité sociale, ce qui constitue la prise en charge médiane par les contrats de complémentaire santé

A partir du 16 octobre, l'ensemble des usagers pourront consulter la carte interactive de la fracture sanitaire sur www.quechoisir.org et interpeller directement leurs élus.

CONTACT PRESSE : 17 octobre 2012